

Le lundi dix janvier deux mille vingt-deux, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire.

Date de la convocation : 03/01/2022

Présents : M. COUSSO Frédéric, M. BONNIER Patrick, Mme DEYTS Valérie, Mme MORANCHO Céline, M. DAVID Cyril, Mme MOULIA Séverine, M. GIRAUDO Jérôme, M. CAZE Philippe, M. DE SOUZA Pierre, Mme RODRIGUES DO REGO Céline, Mme RUIS Marie-Line

Procurations : M. LUCAS Patrick donne procuration à M. BONNIER Patrick, Mme LESTAGE Sandrine donne procuration à Mme MORANCHO Céline

Excusés : M. SIBILLE Guillaume

Absents :

Ouverture de séance : 19h15

Secrétaire de séance : Mme DEYTS Valérie

Le compte-rendu du conseil municipal du jeudi 25 novembre est approuvé à l'unanimité.

En préambule M. le Maire informe le Conseil municipal qui suite à un courrier du Président du Conseil Départemental, Jean-Luc GLEYZE, il ne sera pas possible de faire des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental en 2022.

N° D2022/01 Location parcelle de terre en nature de prairie

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité de louer à M. NAUZE Xavier les parcelles A 463 et A 872 de Croignon dans le but de réaliser une aire de jeu, aire de sport et d'agrément intergénérationnelle.

Il précise qu'il s'agirait d'une location pour un montant de 1000€ par an, indexé sur l'indice des loyers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de louer auprès de M. NAUZE Xavier ses parcelles A 463 et A 872 à Croignon selon les conditions du contrat annexé à la présente délibération.

N° D2022/02 Accord de principe pour l'installation d'une micro-crèche

Monsieur le maire expose aux membres du Conseil Municipal que la population Croignonnaise est de 700 habitants selon les derniers chiffres de l'INSEE.

Les nouveaux Croignonnais étant majoritairement de jeunes parents, les modes de garde d'enfants sont de plus en plus recherchés, créant une demande plus grande que l'offre. Ainsi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'exprimer un vote favorable pour l'installation d'une micro-crèche sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

D'être favorable à un projet d'installation de micro-crèche sur le territoire communal.

N° D2022/03 Vente par la commune d'un terrain à bâtir

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que M. PELLETIER du réseau de micro-crèches privées « Les jardins d'Olympe » a fait une proposition d'achat du terrain situé 35 rue Perdrigail sur la parcelle cadastrée A 755p, afin d'y faire construire une micro-crèche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et à l'unanimité :

DECIDE

- D'approuver la vente au profit de M. PELLETIER d'un terrain à bâtir correspondant à la parcelle cadastrée A 755p d'une superficie de 700m², au prix de 70 000€ TTC.
- De préciser que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.
- D'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession et notamment le compromis de vente.

QUESTIONS DIVERSES :

La maison CONTE : Quelques points d'humidité dans la maison nécessitent l'installation d'une VMC ainsi que l'isolation des combles.

Levée de séance : 20h05

Liste des délibérations

Objet	N°
Location parcelle de terre en nature de prairie	D2022/01
Accord de principe pour l'installation d'une micro-crèche	D2022/02
Vente par la commune d'un terrain à bâtir	D2022/03

Nom des conseillers municipaux	Prénom des conseillers municipaux	Signature
M. BONNIER	Patrick	
M. CAZE	Philippe	
M. COUSSO	Frédéric	
M. DAVID	Cyril	
M. DE SOUZA	Pierre	
Mme DEYTS	Valérie	
M. GIRAUDO	Jérôme	
Mme LESTAGE	Sandrine	Excusée
M. LUCAS	Patrick	Excusé
Mme MORANCHO	Céline	
Mme MOULIA	Séverine	
Mme RODRIGUES DO REGO	Céline	
Mme RUIS	Marie-Line	
M. SIBILLE	Guillaume	Excusé